

L'évolution de la laïcité en France : un danger pour les chrétiens ? Quelques éclairages et ressources de la Parole de Dieu

Peter Larribau – Le Brus 12/08/2013

Pourquoi ce sujet de réflexion :

Les chrétiens vivent en France dans une république laïque :

- Savons-nous ce qu'est la laïcité en 2013 ?
- Connaissons-nous nos droits et nos devoirs ?
- Quel impact dans nos comportements?

Préambule :

Nous devons être reconnaissants pour la liberté actuelle de se réunir, de témoigner, dans la paix avec les autorités et en conformité avec la loi.

Nous avons un devoir de mémoire envers les chrétiens qui ont combattu pour leur foi.

Il est utile de faire un point sur la laïcité et son influence sur nos vies ?

Points abordés :

- Christianisme et pouvoir séculier (politique)
- Que dit la Parole
- Origine de la laïcité
- Le concept de laïcité
- Évolution de la laïcité et sa perception actuelle
- Laïcité et laïcisme
- Récentes déclarations sur la laïcité par le gouvernement
- Les dangers
- Les innombrables ressources

Christianisme et pouvoir séculier (politique) :

La foi chrétienne est une rupture avec le monde gréco-romain

- Sur le plan spirituel : un seul Dieu (trinitaire) ; un seul salut (par l'œuvre de Jésus) ; une seule foi (en l'œuvre de Jésus) ; une seule église (l'ensemble des croyants)
- Sur le plan moral : notion du péché (bien et mal, responsabilité personnelle), égalité (fondé sur la dignité humaine), solidarité (fraternité), valorisation de la femme, etc.
- Sur le plan social : défiance du temporel, et soumission à l'autorité (établie par Dieu) ; royaume spirituel en non terrestre (séparation entre l'autorité temporelle suprême et spirituelle) ; séparation entre les préceptes moraux et légaux, mais soumission conditionnelle à l'autorité séculière.

La foi chrétienne n'est pas la continuation du Judaïsme :

Rappel historique

- Israël appelé à être une nation (Gen 12.1-2;17.6). Dieu est roi sur Israël (1Sam 8.7), Israël veut la théocratie (royauté reconnaissant Dieu comme autorité suprême) d'abord tolérée (1Sam 8.7),

puis voulue de Dieu (1Sam 16.3). Du fait de l'idolâtrie du peuple, elle est supprimée par Dieu (Lev 26.33), et le gouvernement terrestre donné aux nations (Jér 25. 8-11 = temps des nations Luc 21.24). Ce gouvernement est toujours sous l'autorité suprême de Dieu (Es. 45.1 ; Dan 2. 37 ; 4.32 ; 5. 25-28), que les nations en soient conscientes ou pas (cf. le songe de Nebucadnetsar et sa réalisation Dan 4).

- La présence (gloire) Dieu n'est plus à Jérusalem (Ezéch 10.18 ; 11.23)
- Il y bien le retour de plusieurs (les réveillés de Juda et Benjamin Esd. 1.5) ; le temple, la muraille et la ville sont rebâtis, mais la gloire de Dieu ne revient pas à Jérusalem (Lo Ammi : pas mon peuple, Os 1.9)

La venue du Messie amène :

- L'abandon de la théocratie judaïque
- Le changement de la finalité des bénédictions qui n'est plus terrestre (Deut 28.1-6) mais céleste (Matt 6.19-20)
- L'espérance judaïque millénaire supplantée par l'espérance de l'éternité céleste
- La fin des ordonnances légales du Judaïsme
- La fin de l'organisation sacerdotale judaïque

Que dit la Parole ?

Concernant l'attente messianique d'Israël :

- "Mais Jésus, sachant qu'ils allaient venir et l'enlever pour le faire roi, se retira de nouveau sur la montagne, lui tout seul." (Jean 6.15)
- "Or nous, nous espérons qu'il était celui qui doit délivrer Israël." (Luc 24.21)

Concernant l'espérance céleste :

- "Mon royaume n'est pas de ce monde " (Jean 18.36)
- "Notre cité (citoyenneté) est dans les cieux" (Phil 3.20)

Concernant la position chrétienne sur la terre (distinction entre pouvoir spirituel et séculier) :

- "Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu" (Matt 22.21)
- "Je ne fais pas la demande que tu les ôtes du monde,... Ils ne sont pas du monde, comme moi je ne suis pas du monde... Comme tu m'as envoyé dans le monde, moi aussi je les ai envoyés dans le monde." (Jean 17.15-19).

Concernant l'autorité suprême :

- "Que toute âme se soumette aux autorités qui sont au-dessus d'elle ; car il n'existe pas d'autorité, si ce n'est (établie) par Dieu ; et celles qui existent sont établies par Dieu ; de sorte que celui qui résiste à l'autorité résiste à l'ordre établi par Dieu" (Rom 13.1-2)
- "Il vaut mieux obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes" (Act 5.29)
- "Jésus lui répondit : tu n'aurais aucun pouvoir contre moi, s'il ne t'était donné d'en haut" (Jean 19.11)

Concernant le droit et la justice séculière :

- "Celui qui, parmi vous, a un différend avec un autre, ose-t-il entrer en procès devant les injustes et non devant les saints ?" (1 Cor 6.1)
- "Et pourquoi aussi ne jugez-vous pas par vous-mêmes de ce qui est juste ? Car lorsque tu vas avec ta partie adverse devant le magistrat, efforce-toi en chemin d'être délivré de celle-ci, de peur qu'elle ne te traîne devant le juge ; le juge te livrera au garde, et le garde te jettera en prison. Je te dis que tu ne sortiras pas de là avant d'avoir payé jusqu'à la dernière pite." (Luc 12.59)

Concernant les autorités séculières :

- "Que toute âme se soumette aux autorités qui sont au-dessus d'elle ; car il n'existe pas d'autorité, si ce n'est par Dieu, et celles qui existent sont établies par Dieu, de sorte que celui qui résiste à l'autorité résiste à l'ordre établi par Dieu ; et ceux qui résistent feront venir un jugement sur eux-mêmes." (Rom 13. 1-2)
- "C'est pour cela que vous payez aussi les impôts ; car les magistrats sont ministres de Dieu, s'appliquant constamment à cette fonction. Rendez à tous ce qui leur est dû : à qui l'impôt, l'impôt ; à qui les taxes, les taxes ; à qui la crainte, la crainte ; à qui l'honneur, l'honneur." (Rom 13. 6-7)

Origine de la laïcité :

Le processus conduisant à la laïcité actuelle a été long et conflictuel ; il résulte une "bataille" qui a fait rage durant des siècles pour l'appropriation du pouvoir séculier. Qui doit régner sur la terre : l'église ou une autorité émanant du peuple ? Ce débat sur la prééminence du spirituel (théocratie) ou bien du temporel (césaropapisme) et de formes intermédiaires telle que le monisme découlant de l'augustinisme à savoir l'État conçu autour de sa mission religieuse et le droit y affairant ne peut être donné que par Dieu. Cette conception est une mauvaise interprétation (déviation) de la pensée de St Augustin (voir ci-après) qui a été détournée au profit du désir inassouvi de domination qu'a l'homme.

Les bases établies par St Augustin

Augustin (IV/V siècle) (théologien universel — un des 4 pères de l'Église avec St Ambroise (liturgie), St Jérôme (traducteur vulgate), puis St Grégoire (docteur, morale chrétienne)) a établi les bases scripturaires de ce débat qui a marqué l'histoire des puissances occidentales. Ses écrits sont fondamentalement tournés vers la séparation des deux pouvoirs (dualisme) :

- Lois temporelles (d'origine païenne ou chrétienne) et loi du Christ (loi divine qui n'a pas vocation sociale mais en fixe le cadre moral) ;
- Autorité civile (légitime) et autorité spirituelle.

La prééminence de l'Église qu'il affirme ne dispense pas que les deux formes des pouvoirs coexistent dans leurs domaines respectifs. En cela St Augustin est précurseur de plus de 14 siècles sur l'histoire de la laïcité, car il n'a pas été suivi.

À l'époque impériale romaine

À de rares exceptions près comme Constantin 1^{er}, les empereurs romains qui se sont succédé à partir du IV siècle (jusqu'au V siècle pour l'empire d'occident et jusqu'au VII siècle) considéraient qu'ils avaient à la fois le pouvoir temporel et spirituel. Ce n'était que la continuation du statut des empereurs d'avant leurs conversions au christianisme, qui étaient considérés comme des dieux vivants.

Au moyen âge

Le moyen âge (jusqu'au XI siècle) a consacré l'avènement des rois-prêtres qui reçoivent leur pouvoir de la part de Dieu lors du sacre, la royauté ayant pour mission le développement et la protection de l'Église. L'Église n'a pas d'autorité temporelle sur le royaume ; elle constitue la référence spirituelle en consacrant le roi lors du sacre. C'est la conception moniste du pouvoir (le spirituel et le temporel ne peuvent être séparés).

À partir du XI siècle la papauté (Grégoire VII) se fige dans la théocratie, mais ne reconnaît plus le dualisme évangélique. Le roi n'a de légitimité que lorsqu'il est désigné par le pape et il peut être excommunié par lui. Cela durera jusqu'au XIV siècle (Philippe le Bel).

Thomas d'Aquin au XIII siècle défendra le dualisme et la "légitimité" des lois humaines (s'éloignant en cela de St Augustin) ; il est aussi un précurseur de la laïcité. Mais, malgré cela, la théocratie demeure la finalité du pouvoir temporel (royauté) notamment en France.

À partir du La querelle entre le spirituel et le temporel a engendré la notion de droit divin des rois et de l'appareil juridique et cela jusqu'à la révolution.

Du moyen âge à la révolution

Né de la réforme le protestantisme réaffirme la dualité du pouvoir.

Par ailleurs du XVI au XVIII siècle les théologiens catholiques dénoncent le droit divin des rois ainsi que la dualité du pouvoir. Mais dans les faits cela reste lettre morte jusqu'à la révolution tant pour la royauté que pour l'Église. La théocratie est toujours en vigueur et l'Église revendique le droit de contrôler l'état.

Arrive la révolution qui bouleverse l'équilibre précaire mais séculaire entre l'État et l'Église.

Le concept de la laïcité :

Révolution française introduit le concept politique de la laïcité qui "garantit" la libre expression de la personne en matière de conscience (avec les droits et les devoirs des personnes comme de l'état).

Cela est formalisé dans la déclaration des droits de l'homme (issue de la révolution française, comme dans la déclaration universelle de l'ONU de 1948 ou Européenne de 1950) puis sous la troisième république (1870 à 1940), la loi de séparation des Eglises et de l'état de 1905 bien que le mot de laïcité n'y apparaît pas. Ce concept est ensuite inscrit dans la constitution des 4^e (1946 à 1958) et V^e République (1958 et +), mais le terme de laïcité n'est pas défini.

L'étymologie :

Vient du mot grec "Laos" = peuple : ce qui appartient (est en commun) au peuple.

Comment s'est-il formé?

D'abord par la séparation progressive du "pouvoir" séculier et spirituel au sein des deux grandes institutions en conflits durant des siècles : royauté de droit divin et papauté (Église universelle). La réforme y a beaucoup contribué en affranchissant la puissance laïque du contrôle spirituel (notion du sacerdoce universel). Mais la puissance laïque : le prince (à l'époque de Luther), ou l'Église-Etat des pasteurs de Genève (à l'époque de Calvin) reste d'institution divine (théocratie : cf. la gouvernance de plusieurs pays d'Europe du Nord). On a appelé cette forme le "césaropapisme".

Puis commence au XIII siècle (Philippe le Bel) par le "gallicanisme" (sur le plan temporel, l'Église catholique devient relativement autonome par rapport au pape). Cette période atteint son apogée sous Louis XIV (1682: déclaration du clergé de France par Bossuet).

Sous Louis XVI l'état contrôlait l'église gallicane, mais cette dernière avait des privilèges éminents (elle assurait l'enseignement, et le clergé était le premier ordre du royaume).

À la révolution la laïcité s'est affirmée bien entendue contre une telle position, mais il y eut plusieurs étapes liées aux changements successifs de régimes :

- Liberté religieuse inscrite en 1789 dans la déclaration des droits de l'homme (article 10). Cette déclaration — c'est nouveau — émancipe le protestantisme et le judaïsme en 1791. (L'athéisme ne fait pas partie de cette liberté car pas considéré à cette époque comme une religion ; D'où le culte de la Raison et de l'Être suprême s'inspirant de Rousseau et Voltaire)
- Trois déclarations des droits de l'homme se sont succédé : 1789 affirmation de la liberté religieuse, 1793 affirmation de l'égalité des citoyens et 1793 affirmation de la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire)
- Au début du XIX siècle, le pouvoir Napoléonien par le concordat, donne à l'autorité séculière le contrôle de l'organisation du religieux par la nomination et l'entretien du clergé (notion de cultes reconnus) ; la laïcisation de l'état progresse par le fait qu'il abandonne la religion d'état.
- Puis toujours au XIX siècle, la restauration et la monarchie de juillet (1814-1848) et le second empire (1852-1870) renoue avec le catholicisme comme religion d'état tout en maintenant la liberté de culte. Entre la monarchie de juillet et le second empire, la II^e République (1848-1852) maintiendra le concordat Napoléonien.
- Mais c'est sous la III^e République (1870-1940) que la laïcité trouvera sa pleine expression par la loi de 1905 ; son élaboration sera du a :
 - o La volonté de l'état de mettre en place l'école publique avec l'enseignement de "l'instruction morale et civique" en lieu et place de l'instruction morale et religieuse (loi Ferry 1882). Il instaure aussi la laïcisation des enseignants dans le primaire (1886) et dans le secondaire (décision du conseil d'état en 1912).

- Un catholicisme qui se radicalise et refuse toute séparation de l'église et de l'état.
- Un anticléricalisme en pleine effervescence, dont les plus radicaux désirent une république où la religion séculière (religion d'état) serait dominante par l'engagement républicain et l'action collective : une morale protestante sans Dieu.

Principes de la loi de 1905

La laïcité est constituée de trois principes essentiels :

- Le respect de la liberté de conscience et de culte;
- La lutte contre toute domination de la religion sur l'État et sur la société civile ; (neutralité).
- L'égalité des religions et des convictions, incluant le droit de ne pas croire (pluralisme).

Quelques conséquences

La loi de 1905 consacre la séparation des Églises et de l'État et affirme ces trois principes ; en sus elle précise que :

- La république ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte
- L'exercice des cultes peut être public
- La république veille au principe de libre exercice des cultes, sous réserve des restrictions exigées par l'ordre public, ainsi qu'au respect des règles d'organisation des cultes.

Évolution de la laïcité et sa perception actuelle

Dans plusieurs pays d'Europe :

Le régime de séparation est la spécificité de la laïcité républicaine à la française ; d'autres pays occidentaux reconnaissant le principe de la laïcité ont une approche du type "concordataire" : liberté de conscience et de culte, mais préférant une confession préférentielle (protestante ou anglicane ou catholique) ayant des liens organiques avec l'État.

Aux États Unis

Les États Unis pratiquent une laïcité séparatrice à certains égards plus nette qu'en France (aucune école confessionnelle n'est subventionnée par l'État). L'histoire de ce jeune pays (par rapport aux autres pays occidentaux européens) montre que les Églises n'ont jamais été associées au pouvoir ; ce cadre a favorisé la vitalité de celles-ci. L'invocation de Dieu dans les actes de la vie publique fait partie de la vie politique et donne une place éminente au christianisme. Les agnostiques, les athées et les religions orientales peuvent librement exprimer leur conviction mais sont de fait exclus des fondements moraux de l'État. Cette référence à Dieu générale et abstraite contribue à fédérer, et cimenter la société et favorise l'activité et le développement des nombreuses confessions chrétiennes.

En France depuis 1905

- L'Église catholique a progressivement accepté le principe de l'état laïque
- Le concept de la laïcité n'est pas défini dans les constitutions de 46 et 58. Ce qui donne lieu à des interprétations diverses ; laissant à la fois le champ libre à l'élaboration croissante d'une "morale laïque" dont le politique peut s'emparer (par exemple avec des idéaux rationalistes et antireligieux).
- Aujourd'hui, du fait de l'évolution vers la "sacralisation" du concept de la laïcité, le problème n'est plus le communisme athée mais toutes les formes d'intégrismes religieux qui radicalisent les tenants de la laïcité républicaine.
- Du fait les sociétés occidentales devenues multiculturelles, il y a aussi la revendication du "droit à la différence" (lié à l'ethnocentrisme) qui pose question au sein même de la laïcité. Notion s'il en est très ambigu, mais qui revendiquerait de la part de la laïcité non seulement la séparation de l'état d'avec les Églises (ce qui est constitutionnel), mais aussi des "cultures". C'est le problème de la place du communautarisme au sein de l'État laïque.
- Depuis la création de la communauté des États Européens deux conceptions de la laïcité s'affrontent :
 - L'idée récente d'une troisième génération de la laïcité (1^{er} : système concordataire du XIX^e siècle ; 2^e : système de séparation du XX^e siècle) appelée laïcité "ouverte" : laïcité religieuse prime sur la laïcité-séparation. Cette "nouvelle" conception de la laïcité serait libérale (l'état

républicain est un simple arbitre et les confessions ont le pouvoir de façonner les esprits qu'ils avaient perdus) et communautarienne (les églises en tant que communauté "recolonisent" à leur profit la sphère publique) ; c'est l'affaiblissement de l'état laïque.

- À ce type d'évolution (largement pratiqué dans les pays occidentaux) s'oppose la laïcité "séparatrice" telle qu'instituée en France. Cette conception a aussi ses dangers :
 - L'antagonisme entre les conceptions de Ferry (neutralité radicale = rien ne doit choquer les enfants) et Buisson (contenu fort de valeurs républicaines dont beaucoup antagonistes avec l'Église).
 - Pour les tenants de cette laïcité à la française, la tentation est forte actuellement de confondre ou de lier la laïcité avec l'athéisme, le socialisme, le libertinisme. Ce serait alors une nouvelle forme de sacralisation de l'état dont le danger — l'histoire du XX siècle nous l'a montré — est le totalitarisme sous diverses formes.

En ce qui concerne la France, c'est bien l'idée de conception séparatrice qui reste majoritaire avec une dérive vers le laïcisme.

Laïcité et laïcisme

La religion séculière (religion laïque, religion du temporel, laïcisme)

Le but :

Changer la société et la rendre parfaite par l'action collective. Elle a pour origine la mise en place de l'espérance d'un avenir meilleur (millénarisme) sans Dieu, avec comme base l'indissolubilité du temporel et du spirituel (monisme). Lorsque le pouvoir temporel s'en empare, l'élimination de toute forme religieuse spirituelle est nécessaire pour la réaliser. Elle devient alors la religion séculière officielle de l'état au service d'un projet politique : la domination temporelle.

"C'est au cœur de l'humanité que réside le divin" (La Foi laïque ; 1910 Buisson)

L'évolution :

La religion du temporel a été en plein essor dans la deuxième moitié de la IV^e République en développant (cela commence par l'école primaire) un nationalisme "religieux" par le culte de l'État, de la Patrie et de la Classe. Ceci se double d'une vision messianique (avenir meilleur qui guide la société vers la liberté, la prospérité sociale (même la conquête territoriale : révolution, empire napoléonien, etc.). Cette religion séculière n'a pas touché que la France, et dès le XIX siècle, d'autres pays comme l'Allemagne, l'Angleterre et plus tard l'Espagne et l'Italie. La sacralisation de la notion de société a parfois conduit à des dérives totalitaires bien connues dans le deuxième quart du XX siècle (nazisme ou communisme qui fonde la société civile sur une religion séculière à la place d'une religion de transcendance ; ouvrant le champ de la répression religieuse).

Laïcité et millénarisme

Les valeurs qui ont fondé la laïcité telles que celles de solidarité, d'égalité, fraternité, de liberté sont clairement issues des valeurs du christianisme. Mais il faut souligner aussi son évolution au cours du dernier siècle à savoir une forte connotation de "millénarisme":

Le millénarisme messianique, annoncé prophétiquement dans la Parole est l'attente d'Israël. Le règne terrestre millénaire de justice et de paix, de repos et de sécurité sera établi par le Messie (Jésus) (Esaïe 9. 6-8 ; 11.6-12.6 ; 32.15-18 ; Jér 33. 14-18 ; Apoc 20. 4-7). C'est de ce règne établi dont Christ sera le Roi, dont Paul, Sylvain et Timothée parlent en 2Thess 1. 3-10 pour encourager les croyants de Thessalonique à surmonter les persécutions et les épreuves (tribulation) et attendre ce jour où la gloire de Seigneur sera reconnu par tous et spécifiquement dans les croyants.

Mais depuis le moyen âge, le politique s'est emparé de cette espérance pour faire miroiter un futur de justice, de paix et de sécurité mais sans Dieu et fondé uniquement sur les capacités de la société à atteindre ce but. On retrouve le millénarisme sans Dieu dans la gnose, puis la franc-maçonnerie et plus récemment dans le marxisme/léninisme, le nazisme ; ou l'homme ne trouve plus qu'en lui-même sa finalité et l'origine de ses valeurs. Ce millénarisme est au cœur de la religion laïque et la radicalise pour évacuer toute notion de transcendance divine.

Si la devise de la république française laïque : liberté, égalité, fraternité reprend, mais sans Dieu, ce que le christianisme a apporté, la "laïcité religieuse" reprend aussi cette notion de millénarisme rédempteur puisé dans le christianisme. Elle est uniquement fondée sur l'humanisme sans Dieu, ce qui la dépouille de toute sa valeur et la transforme en utopie condamnée d'avance par la condition pécheresse de l'homme.

Le laïcisme "copie" aussi le christianisme en cherchant aussi à construire sa propre doctrine, et y introduire la notion de foi. Cette illusion trompeuse est le laïcisme, véritable religion séculière "construite" par de l'homme.

Science et révélation

Objectivité et vérité

Le développement de la science au XVII^e siècle s'est fait alors que les savants étaient des philosophes. Descartes par exemple a mis en garde contre la confusion entre l'objectivité et la vérité. La science se doit d'être objective, mais ne peut avoir la prétention d'être Vérité pour la simple raison que son domaine est celui du mécanisme et du matérialisme par l'expérimentation et les procédures de démonstration ; elle dans le rationnel. Le domaine spirituel et transcendantal lui est étranger. Depuis le XIX^e siècle, la science moderne est devenue "méthodologiquement athée" car elle considère que ce qui est non objectif n'existe pas ou n'est pas vrai.

Science et athéisme

La connaissance scientifique est au travers du modèle rationnel qu'elle établit pour représenter une réalité qui est beaucoup plus complexe et qui comprend elle aussi l'irrationnel. L'oubli (volontaire ?) de cette distinction, et pire son refus — car ce qu'elle ne peut analyser fait aussi partie de la réalité — elle est dans ce cas au service de l'athéisme.

Dieu, se servant de Paul vivant dans la civilisation gréco-romaine, l'avait bien annoncé :

"ce qu'on peut connaître de Dieu est manifeste parmi eux (les hommes), car Dieu le leur a manifesté : en effet, depuis la création du monde, ce qu'il y a d'invisible en lui, c'est-à-dire à la fois sa puissance éternelle et sa divinité, se discerne au moyen de l'intelligence, d'après les choses créées, de sorte qu'ils sont inexcusables ; parce que, ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu et ne lui ont pas non plus rendu grâces, mais ils se sont égarés dans leurs raisonnements, et leur cœur privé d'intelligence a été rempli de ténèbres : se prétendant sages, ils sont devenus fous,... eux qui ont changé la vérité de Dieu en mensonge et ont vénéré et servi la créature plutôt que celui qui l'a créée, lui qui est béni éternellement. Amen !" (Rom 1. 18-32)

Science et laïcisme

Le laïcisme s'empare de la science comme seule référence à la vérité, du rationalisme comme seul moyen de la connaître. La Science, et maintenant la Nature sont sacralisés tout comme des réalités historiques comme la révolution française. Même l'étude de la société (sciences sociales) puise ses bases dans le rationalisme et n'accepte que l'immanence (désigne ce qui a son principe en lui-même) et refuse toute source d'origine divine telle que la providence et le gouvernement de Dieu.

Conséquences du laïcisme :

C'est au cours de la troisième république se forge cette "religion de l'humanité" qui influencera de plus en plus la société française et la laïcité dans des républiques qui lui ont succédé. Une religion d'état s'installe progressivement dans les esprits (état providence) qui accentue l'effondrement de la pratique religieuse et met au second plan la séparation entre le spirituel et le temporel, origine chrétienne de la laïcité.

La poursuite du sacré dans l'autorité temporelle (religion séculière) conduit aussi à l'endoctrinement des élèves de l'école laïque ; il connaîtra aussi son apogée dans la deuxième moitié de la III^e République et la IV^e République. Mais comme nous le verrons plus loin, bien que moins présent dans la 5^e, cette volonté d'enseignement d'une morale laïque est reposée de manière accrue.

Récentes déclarations sur la laïcité par le gouvernement

"On ne pourra jamais construire un pays de liberté avec la religion catholique, mais comme on ne peut pas non plus acclimater le protestantisme en France, comme on l'a fait dans d'autres démocraties, il faut inventer une religion républicaine. Cette religion républicaine, qui doit accompagner la Révolution matérielle mais qui est la Révolution spirituelle, c'est la Laïcité."

"La morale laïque c'est comprendre ce qui est juste, distinguer le bien du mal, c'est aussi des devoirs autant que des droits, des vertus, et surtout des valeurs".

"Il faut assumer que l'école exerce un pouvoir spirituel dans la société".

"La morale laïque est plus large que l'instruction civique, cela comporte une construction du citoyen... Aussi toutes les questions que l'on se pose sur le sens de l'existence humaine,... À ce qui fait une vie heureuse ou une vie bonne. Si ces questions ne sont pas posées, réfléchies, enseignées à l'école, elles le sont ailleurs par les marchands et par les intégristes de toutes sortes. Si la république ne dit pas quelle est sa vision de ce que sont les vertus et les vices, le bien et le mal, le juste et l'injuste, d'autres le font à sa place."

"Le but de la morale laïque est de permettre à chaque élève de s'émanciper, car le point de départ de la laïcité c'est le respect absolu de la liberté de conscience. Pour donner la liberté du choix, il faut être capable d'arracher l'élève à tous les déterminismes, familial, ethnique, social, intellectuel, pour après faire un choix. Je ne crois pas du tout à un ordre moral figé."

Les dangers (pour le chrétien) :

Restriction de la liberté d'expression ?

La neutralité, un des piliers de l'état républicain laïque vis-à-vis du religieux, est illusoire, car elle touche à ce qu'est l'homme, à ce qu'il croit, à ce qu'il ne croit pas, et l'athéisme n'y échappe pas ; c'est une attitude volontaire qui prétendant avoir son fondement dans le rationnel est un déni de ce qu'est l'homme dans sa plénitude et cela indépendamment du christianisme. La laïcité n'échappe pas à cette posture et à l'idée illusoire de la neutralité. De fait renoncer à exprimer une conviction parce qu'elle n'est pas neutre est illusoire. Et la déclaration des droits de l'homme est ouverte à ce sujet :

"Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi." Plus récemment, la convention Européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales le confirme. La loi n'interdit pas l'expression confessionnelle publique. Elle la considère comme une information donnée pour permettre à chacun d'effectuer un choix en son âme et conscience. C'est ce que ces mêmes déclarations citées plus haut appellent le "droit de savoir" qui s'applique aussi à ce qui est religieux. Ce qui est condamnable, c'est la coercition physique ou psychique (spirituel).

C'est l'athéisme religieux qui souvent s'oppose à la libre expression de la foi. Y résister n'est pas contraire à la laïcité ni à la loi.

Le double comportement (schizophrénie)

La confusion est grande tant chez les agnostiques que chez les chrétiens de confondre la notion de neutralité (principe de laïcité) qui est le respect des convictions de chacun d'avec l'impossibilité de témoigner de ce que l'on croit. Le danger de la schizophrénie intérieure est aussi bien réel : la séparation de la sphère privée de l'individu (l'homme) de celui de l'être public (le citoyen) ; et croire que les deux doivent être séparés est une illusion tant pour les agnostiques que pour les "religieux". Faire abstraction des valeurs auxquelles on croit suivant la sphère où l'on est, où l'on agit (publique ou privée) est pour l'homme une autre illusion ; or bien souvent "l'environnement" social nous pousse à cette schizophrénie d'une part destructrice pour le développement de l'identité chrétienne et en affaiblit considérablement

son témoignage, et d'autre part développe l'hypocrisie sociale. Cela vient d'une mauvaise application de la neutralité laïque qui permet la libre expression de ses convictions sans les imposer aux autres.

Christianisme et laïcisme

Se taire ou témoigner ?

Le laïcisme développe la vision, malheureusement réelle aujourd'hui, d'une sphère publique ou toute valeur religieuse est exclue pour faire place à de seuls échanges sur des valeurs et principes partagés par tous. Cela exclut au sein de la sphère publique tout "débat" fertile qui est au cœur des valeurs républicaines, et conduit à des visions totalitaires de la société. Le chrétien est devant un choix : se taire (il ne subira pas d'opprobre !) ou témoigner ?

Réagir ou témoigner ?

Dans la société actuelle, la tentation est forte de confondre ou de lier la laïcité avec l'athéisme, le socialisme, le libertinisme ou même telle ou telle confession religieuse comme l'Église ; ce serait confondre laïcité et laïcisme. Le chrétien ne peut "réformer" la société civile ; le croire c'est s'engager dans une action politique dont l'Écriture nous dit les limites ! L'engagement chrétien est de témoigner (les formes sont multiples) dans la société civile sans prétention de la transformer.

Dépendance de Dieu amoindrie ?

On peut remarquer que le laïcisme français reprend à son compte les principes du christianisme en les coupants de leur origine divine. Pour le chrétien c'est le danger d'un christianisme temporel, non spirituel, coupé de sa source de Vie. De même l'état providence altère la relation de dépendance quotidienne du chrétien vis-à-vis de Dieu, le coupant de sa vocation céleste.

Quel enseignement pour la jeunesse chrétienne ?

La jeunesse des familles chrétiennes doit être protégée et enseignée pour que le laïcisme et non la laïcité ne les troublent pas quand à leur foi. Outre leur devoir primordial d'enseigner leurs enfants sur la foi et la vie chrétienne, les parents doivent les éclairer tant sur les vraies valeurs morales chrétiennes, que sur les dangers de certains aspects des programmes d'enseignements imposés par l'état actuel (notamment scientifiques). La vigilance s'impose sur l'évolution future de l'enseignement.

Le danger très réel d'émousser la foi naissante des enfants par des oppositions entre foi et morale laïque, et les "soi-disantes" contradictions entre foi et science appellent les parents et les responsables d'enseignement biblique à aider les jeunes sur ces points.

On peut se poser la question du retour à la création d'écoles protestantes chrétiennes notamment face à la sacralisation du rationnel devenu la seule base de la science, et la neutralité de vis à vis des valeurs morales du christianisme. Pourquoi pas ! Dans le cas des écoles contractualisées, les institutions de l'état Français imposent les programmes et contrôlent l'enseignement privé (loi Debré 1959). S'il n'y a pas de contrats, ce qui est tout à fait possible selon la loi (26000 élèves en 2013), elles préparent avec leur propre programme les élèves pour les examens publics; une étude récente montre que le taux de réussite est du même ordre que les écoles publiques; l'équilibre financier de ces écoles nécessitent, un effort particulier pour les familles.

Le danger pour nous et nos enfants est une sorte de schizophrénie intellectuelle qui amoindrit la foi et comportementale qui peut conduire à l'hypocrisie intérieure.

Quelques ressources parmi "les immenses richesses de Sa grâce" :

Quelle attitude devant la loi ? L'exemple de Paul :

- "Mais Paul leur dit : Après nous avoir faits battre publiquement, sans que nous soyons condamnés, nous qui sommes des Romains ils nous ont jetés en prison ; et maintenant ils nous mettent dehors en secret !" (Act. 16.37)
- "Mais quand on l'eut attaché avec des courroies, Paul dit au centurion qui était près de lui : Vous est-il permis de fouetter un homme qui est Romain et qui n'est pas condamné ? Quand le centurion entendit cela, il alla faire son rapport au commandant en disant : Que vas-tu faire ? Cet homme est

Romain ! Le commandant s'approcha de Paul et lui dit : Dis-moi, es-tu Romain ?... Paul dit : Mais moi, je l'ai (la citoyenneté romaine) par naissance." (Act 22.25-28)

- "Paul dit : Je suis ici devant le tribunal de César, c'est là que je dois être jugé. Je n'ai causé aucun tort aux Juifs, comme tu le sais toi-même très bien. Si donc j'ai fait du tort et si j'ai commis une action qui mérite la mort, je ne refuse pas de mourir ; mais si rien n'est vrai de ce dont ils m'accusent, personne ne peut me livrer à leur merci : j'en appelle à César." (Act. 25.10-11)

Qui est derrière tout cela ? Faut-il cacher son drapeau ? Pourquoi ?

- "Et si même notre évangile est voilé, il est voilé en ceux qui périssent, les incrédules en qui le dieu de ce siècle a aveuglé les pensées, pour que la lumière de l'évangile de la gloire du Christ, qui est l'image de Dieu, ne resplendisse pas pour eux." (2Cor 4. 3-4)
- "Mais nous avons ce trésor dans des vases de terre, afin que l'excellence de la puissance soit de Dieu et non pas de nous ; nous qui sommes dans les tribulations de toute manière, mais non pas dans la détresse ; dans la perplexité, mais non pas sans ressource ; persécutés, mais non pas abandonnés ; terrassés, mais ne périssant pas ; portant toujours, partout, dans le corps, la mort de Jésus, afin que la vie de Jésus, aussi, soit manifestée dans notre corps." (2 Cor 4.7-10)

Pourquoi prier ?

- "J'exhorte donc, avant tout, à faire des supplications, des prières, des intercessions, des actions de grâces pour tous les hommes, pour les rois et tous ceux qui sont haut placés, afin que nous puissions mener une vie paisible et tranquille, en toute piété et honnêteté. Cela est bon et agréable devant notre Dieu sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité." (1 Tim 2.1-3)

Défaitistes, endormis ? Le conseil d'un battant

- "Car Dieu ne nous a pas donné un esprit de crainte, mais de puissance, et d'amour, et de sobre bon sens. N'aie donc pas honte du témoignage de notre Seigneur, ni de moi son prisonnier, mais prends part aux souffrances de l'évangile, selon la puissance de Dieu, qui nous a sauvés et nous a appelés d'un saint appel, non selon nos œuvres, mais selon son propre dessein et sa propre grâce." (2 Tim 1. 7-9)

Soumis aux autorités oui, mais dans quel état d'esprit ?

- "Veux-tu ne pas craindre l'autorité (dirigeants, gouvernants, chefs) ?.... le magistrat est serviteur de Dieu pour ton bien... C'est pourquoi il est nécessaire d'être soumis, non seulement par crainte de la colère, mais aussi à cause de la conscience." (Rom 13.3-5)
- "C'est pour cela que vous payez aussi les impôts ; car les magistrats sont ministres de Dieu, s'appliquant constamment à cette fonction. Rendez à tous ce qui leur est dû : à qui l'impôt, l'impôt ; à qui les taxes, les taxes ; à qui la crainte, la crainte ; à qui l'honneur, l'honneur." (Rom 13.6-7)

Le témoignage chrétien est-il facile ?

Savoir pourquoi accepter la contradiction :

- "... moi plus encore (serviteur de Christ) :... dans les dangers de la part de mes compatriotes, dans les dangers de la part des nations, dans les dangers à la ville,... En plus de ces circonstances exceptionnelles, il y a ce qui me tient assiégé tous les jours, la sollicitude pour toutes les assemblées. (2Cor 11. 23-28)

Savoir dire non quand il le faut :

- "Ils (les sacrificateurs du sanhédrin) leur interdirent formellement de parler et d'enseigner au nom de Jésus. Mais Pierre et Jean leur répondirent : Jugez s'il est juste devant Dieu de vous écouter plutôt que Dieu. Quant à nous, nous ne pouvons pas ne pas parler de ce que nous avons vu et entendu." (Act 4.18-20)
- "Le souverain sacrificateur les interrogea : Nous vous avons formellement défendu d'enseigner en ce nom-là, et voici, vous avez rempli Jérusalem de votre doctrine ; vous voulez faire venir sur nous le sang de cet homme ! Mais Pierre et les apôtres répondirent : Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux

hommes. Le Dieu de nos pères a ressuscité Jésus que vous, vous avez fait mourir, le pendant au bois. C'est lui que Dieu a exalté par sa droite Prince et Sauveur, afin de donner à Israël la repentance et le pardon des péchés ; et nous, nous sommes *témoins* de ces choses, ainsi que l'Esprit Saint que Dieu a donné à ceux qui lui obéissent." (Actes 5.27-32)

Savoir persévérer :

- "j'ai combattu le bon combat, j'ai achevé la course, j'ai gardé la foi : désormais, m'est réservée la couronne de justice que le Seigneur, le juste juge, me donnera dans ce jour-là, et non seulement à moi, mais aussi à tous ceux qui aiment son apparition." (2Tim 4.7-8)

Savoir résister :

- "Bienheureux l'homme qui endure l'épreuve ; car, lorsque, mis à l'épreuve, il aura été manifesté fidèle, il recevra la couronne de vie, que Dieu a promise à ceux qui l'aiment. (Jacq. 1.12)"

Prenons soins et aidons la jeunesse

Quelques "mais..." de Paul à Timothée et Tite : les secrets du témoin

- Mais quant aux fables profanes, contes de vieilles femmes, rejette-les, et exerce-toi toi-même à la piété. (4.7)
- Que personne ne méprise ta jeunesse ; mais sois le modèle des fidèles, en parole, en conduite, en amour, en foi, en pureté. (4.12)
- Mais toi, homme de Dieu, fuis ces choses-là, et poursuis la justice, la piété, la foi, l'amour, la patience, la douceur d'esprit ; combats le bon combat de la foi ; saisis la vie éternelle, pour laquelle tu as été appelé et tu as fait la belle confession devant beaucoup de témoins. (6.11-12)
- ... mais prends part aux souffrances de l'évangile, selon la puissance de Dieu, (2Tim 1.8)
- Étudie-toi à te présenter à Dieu : approuvé, ouvrier qui n'a pas à avoir honte, exposant justement la parole de la vérité. Mais évite les discours vains et profanes, car ceux qui s'y livrent iront plus loin dans l'impiété (2.15)
- Mais fuis les convoitises de la jeunesse, et poursuis la justice, la foi, l'amour, la paix, avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur. (2.22)
- Mais toi, tu as pleinement compris ma doctrine, ma conduite, mon but constant, ma foi, mon support, mon amour, ma patience, mes persécutions, mes souffrances,... – et le Seigneur m'a délivré de toutes. (3.10-11)
- Mais toi, demeure dans les choses que tu as apprises et dont tu as été pleinement convaincu : tu sais de qui tu les as apprises (3.14)
- Mais toi, sois sobre en tout, endure les souffrances, fais l'œuvre d'un évangéliste, accomplis pleinement ton service ; (4.5)
- Mais toi, annonce ce qui convient au sain enseignement (Tite 2.1)
- Mais évite les folles recherches, les généalogies, les querelles et les disputes sur la Loi, car elles sont inutiles et vaines (3.9)

Ouvrages et documents consultés

La laïcité (Guy Haarscher)

Le vrai génie du christianisme de Jean-Cyrille Godefroy

Cours particulier de philosophie ; Culture et politique ; section repenser la laïcité (Charles Eric de Saint Germain)

Une religion pour la république (Vincent Peillon)

Interview de Vincent Peillon (Adeline Fleury, Le journal du Dimanche du 1/09/2012)

Interview de Patrick Buisson (patrice de Méritens, le figaro Magazine du 10/04/2013)